



L'évaluation des risques

une obligation pour l'amélioration des conditions de travail

un décret (n°2001-1016) du 5 novembre 2001 oblige le chef d'entreprise à transcrire sur un document unique l'évaluation des risques professionnels

Qui est concerné ?

Il est de la responsabilité de tout employeur de main-d'œuvre ou de tout exploitant recevant des travailleurs (entre-aide, apprentis, stagiaires, aides familiaux...).

Quel but ?

Cette démarche est un moyen de préserver et protéger la santé des travailleurs y compris les travailleurs temporaires.

Est-ce nouveau ?

L'article L230-2 du Code du Travail imposait déjà à tout chef d'entreprise de faire l'évaluation des risques. Depuis le 7 novembre 2003, on demande de l'écrire dans un document (article L230-1).

Qu'est ce qu'un risque ?

Le risque mesure les conditions d'exposition à un danger (le danger est la capacité d'une situation à causer un dommage). L'objectif de cette évaluation est bien de dresser un inventaire des seuls risques.

Le risque « zéro » n'existe pas

Il ne s'agit pas de supprimer tous les risques, mais bien faire le maximum pour réduire les risques, qui peuvent varier en fonction des situations et des personnes.

Où faire cette évaluation et par qui ?

Où se situent les expositions aux risques c'est à dire les unités de travail, postes ou situations de travail similaires présentant les mêmes risques (donc la possibilité de groupements de postes de travaux similaires). Pour réaliser cette évaluation, les opérateurs ultimes sont les mieux placés mais elle doit être faite par l'employeur.

Cet écrit est à mettre à disposition :

- des utilisateurs en priorité.
- Il vous sert de justificatif auprès des services de :
- La Prévention des Risques Professionnels
 - l'Inspection du Travail
 - La Médecine du Travail

Entreprises de plus de 10 salariés

- s'il existe des délégué du personnel

Entreprises de plus de 50 salariés

- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail -CHSCT- qui doit être consulté.

Les conditions d'une bonne évaluation

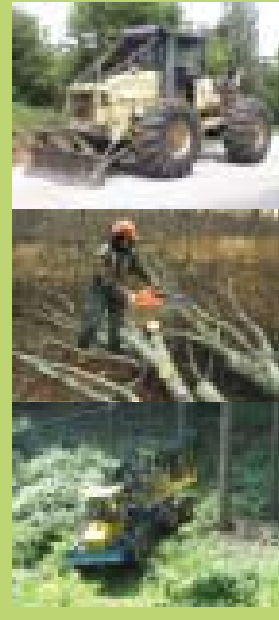
Quelle que soit la méthode, l'efficacité de la démarche suppose:

- un engagement de l'entreprise,
- l'implication et la participation des salariés et de leurs représentants,
- la prise en compte du travail réel : si une sécurité sur une machine est souvent "ôtée " pour faciliter un réglage, même si cela est connu de tous, il faut l'écrire dans l'évaluation, le comprendre et y remédier.

Hierarchisation des mesures de prévention

Pour trouver des mesures qui diminuent ou suppriment les risques, il est nécessaire d'avoir au moment de sa réflexion les principe généraux de prévention :

1. combattre les risques à la source
2. adapter le travail à l'homme
3. tenir compte de l'état d'évolution de la technique
4. remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins ou pas dangereux
5. prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
6. donner les instructions appropriées aux travailleurs



Mutualité
Sociale Agricole



Inspection du Travail, de l'Emploi et de
la Politique Sociale Agricoles

SETF 52

Exemple de mesures de prévention hiérarchisées

Risque de renversement d'un tracteur (mise en conformité machines mobiles art 233-34)

◆ Choisir la machine mobile avec conducteur porté de telle sorte qu'elle ne puisse pas, de par sa conception, se retourner ou se renverser.

◆ Si le risque de retournement renversement ne peut être évité et qu'il existe des points d'ancrage sur le châssis : équiper la machine d'une structure de protection contre le renversement garantissant un espace suffisant pour le salarié en cas de retournement

◆ Si il y a un risque d'écrasement, lors du retournement entre des parties de la machine (cas de l'arceau) : prévoir un système de retenue sur le siège (exemple : ceinture).



◆ Si le matériel ne peut être équipé d'aucun système de protection contre le renversement :

- restreindre son usage à des travaux et milieux où il ne puisse pas se retourner,
- former, informer le conducteur de la machine.

Proposition d'une méthode d'évaluation des risques professionnels en forêt

I. Identification des activités et des processus par activité (colonne 1 du tableau)

Découper votre entreprise en unités de travail (activités : bûcheronnage manuel, travaux sylvicoles, débardage ...)

- activité régulière : utilisation de la tronçonneuse
- activité occasionnelle : réglage de la machine, intervention lors d'une panne (rupture de câble...), etc.

Il est important de prendre en compte les activités régulières et occasionnelles (mêmes rares).

II. Description des unités de travail et énumération des risques (colonne 1 et 2 du tableau)

Pour identifier les risques, il faut passer en revue l'ensemble des facteurs qui pourraient constituer un risque pour les travailleurs. Pour cela, la méthode des 5 M (Main d'Œuvre, Matériels, Méthodes, Matière, Milieu) vous est proposée :

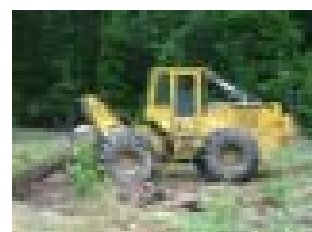
MAIN D'ŒUVRE : par qui est réalisé le travail ? le salarié est-il apte ? date dernière visite médicale ? a-t-il l'âge requis (plus de 18 ans pour les travaux dangereux), formation à la conduite d'engins ? à la manipulation des produits phytos ?...

MATERIEL : avec quoi réalise-t-on le travail ? machines outils utilisés, adaptés au travail, conformes ou utilisés en respectant les règles de sécurité (mise en conformité des machines fixes et mobiles), matériel adapté ou transformé, vérifié par des organismes vérificateurs agréés...

METHODES : comment s'effectue le travail ? organisation de travail, répartition des tâches, accueil du personnel temporaire ou saisonnier, organisé par qui et comment (livret d'accueil, visite de l'entreprise...), fiches des postes ou procédures à suivre...

MATERIAUX : quels matériaux ou produits sont utilisés ? S'agit-il d'un travail au contact de végétaux, d'animaux (possibilité de contracter des maladies...), de produits chimiques (risque d'intoxication, brûlure...) produits phytos...

MILIEU : quelle est la topographie du sol (parcelle pentue, glissante par temps de pluie, bâtiment couvert bétonné...) les conditions climatiques, l'avancement et l'état des cultures, le niveau sonore, le climat social...



III. Estimation de l'importance du risque : méthode de cotation des risques (colonne 3 du tableau)

Une fois l'inventaire des risques terminé, il faut hiérarchiser ces risques en fonction de leur importance afin de dégager des priorités d'action. Pour cela, nous vous proposons d'étudier 2 paramètres de la façon la plus objective possible : la **fréquence d'exposition** au risque et la **gravité des blessures occasionnées**. En multipliant la fréquence par la gravité, on obtient un indice. Plus cet indice est élevé, plus le risque considéré est important et doit être traité en priorité.

Coefficient	Fréquence d'exposition au risque	la tâche exposant le salarié au risque considéré représente par rapport à son temps de travail
1	occasionnelle	moins de 10 %
2	partielle	entre 10 et 50 %
3	fréquente	entre 50 et 80 %
4	permanente	plus de 80 %

Coefficient	Gravité des blessures	L'atteinte à l'intégrité de la personne exposée au risque est
1	faible	faible et n'entraîne pas d'arrêt de travail
2	moyenne	temporaire et susceptible d'entraîner un arrêt < 21 jours
3	importante	temporaire et susceptible d'entraîner un arrêt > 21 jours
4	définitive	définitive et susceptible d'entraîner des séquelles irréversibles

IV. Mesures de prévention (colonne 4 du tableau)

Enfin, pour chaque risque, il faut faire le bilan des mesures de prévention existantes, lister les mesures de prévention à prendre et planifier une date de réalisation et un responsable.



Aide mémoire pour l'évaluation des risques professionnels en forêt - liste non exhaustive

	Dangers identifiés	Accidents potentiels	Mesures de prévention possibles existantes ou à prendre
Déplacement jusqu'au chantier	Vitesse Etat du véhicule Météo / état des routes	Accident de la route	Bonne organisation Formation du chauffeur / Respect du code de la route Entretien du véhicule Choix du véhicule / adaptation des horaires de travail
	Transport de carburants	Incendie Pollution	Organisation : bidons adaptés et en état, rangement dans le véhicule Extincteur / Ne pas fumer
Tâche- travail sur le chantier	Matériel (utilisation)	Bruit / surdité Coupures Brûlures Coincement Vibrations / secousses Posture...	Conformité du matériel Entretien régulier du matériel (et adaptation à la tâche) Protections adaptées et en état Formation à l'utilisation et à l'entretien
	Montée et descente des engins	Glissement / Chutes	Marche-pied adapté Présence de poignées
	Environnement / terrain	Glissades / Chutes	Chaussures de protection adaptées Reconnaissance du terrain / balisage des zones dangereuses
		Chutes de branches / d'arbres : chocs	Equipements de protection en bon état (casque notamment)
		Isolement	Organisation (localisation du chantier) Téléphone portable / CB
		Présence de lignes électriques	Reconnaissance du terrain et des éléments dangereux
		Renversement de l'engin	Matériel conforme avec notamment des structures de protection contre l'écrasement et le retournement Adapter le sens du travail par rapport à la pente (dévers)
	Chutes d'arbres ou de branches	Chocs Ecrasement	Vêtements couvrants / répulsif Trousse de secours
	Fatigue	accidents	Formation / maîtrise technique Distance minimale de sécurité Port du casque et des chaussures de protection
	Déplacements sur le chantier	Glissades et chutes Entorses, chocs...	Aptitude médicale Gestion de l'alimentation Pauses / Gestion de l'effort Qualité et entretien du matériel en bon état
	Manutention	Problèmes de dos Coincements écrasements	Chaussures adaptées Observation Utilisation du frein de chaîne (tronçonneuse)
	Manipulation de produits chimiques	Allergies, irritations, brûlures intoxication	Formation / Organisation du travail Utilisation de matériel annexe Port de gants
	Autres travaux à proximité	Chute d'arbre Ecrasement...	Formation Equipements de protection (gants, masque, lunettes...) Utiliser des instruments adaptés et en bon état Prévoir une réserve d'eau et du savon pour nettoyer Ne pas fumer
Proximité d'un lieu de passage	Accident avec des tiers	Coordination entre équipe Respect des distances de sécurité	
Entretien du matériel: en Forêt ou en Atelier	Petit entretien : affûtage des lames et chaînes / réglage des moteurs	Coupures / Brûlures / Chocs Coincements / Ecrasements / Projections	Conformité des machines Equipements de protection Respect des consignes de sécurité
	Grosses réparations : Soudures / mécanique...	Projections / Fumée / coincement / écrasement/ chute, etc...	Port d'équipements de protection (lunettes, gants, chaussures) Respect des consignes de sécurité...
	Remplissage des réservoirs	Projection, brûlure, intoxication, explosion	Instruments adaptés (bec verseur...)
Chargement déchargement des camions	Chargement / déchargement des machines sur les porte-engin	Coincement / écrasement Chute de la remorque	Organisation / formation
	Manipulation des grues	Coincement / écrasement	Formation / Autorisation de conduite

Exemple de grille pour la rédaction du document unique

Mesures à prendre			
Mesures prises			
Evaluation	résultat		
	gravité		
	fréquence		
Risques			
Activité			

Date :

Nom et signature du chef d'entreprise :